



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 57939

Texte de la question

M. Yves Tavernier appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les graves problèmes d'effectifs que connaît la brigade de gendarmerie de Dourdan dans l'Essonne. Actuellement, c'est un tiers des postes qui ne sont pas pourvus, soit 6 postes sur 17. Ainsi, le remplacement d'un adjudant se fait attendre depuis près d'un an. Depuis longtemps encore 2 postes de gendarmes adjoints ne sont pas pourvus. Pour un poste de chef, vacant depuis le mois d'octobre, il est annoncé la nomination d'une femme qui, enceinte, sera absente deux ans. Et tout récemment, un gendarme vient de donner sa démission. Nous ne savons pas quand il sera remplacé. Enfin, dans cette situation déjà fortement déficitaire, un poste d'officier de police judiciaire a été mis à la disposition de la compagnie d'Etampes. Au moment où la population est à juste titre fortement sensibilisée par les problèmes d'insécurité, le service public que la gendarmerie a en charge a du mal à remplir sa mission pour des raisons de manque d'effectifs. Avec une présence effective de 17 gendarmes, la brigade de Dourdan pourrait dans de meilleures conditions assurer la sécurité quotidienne que chaque concitoyen est en droit d'attendre. C'est pourquoi, il lui demande de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à ce problème d'effectif et de démontrer ainsi que la priorité est donnée, en matière de sécurité, à l'action de proximité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait de la sécurité des Français l'une de ses priorités et se montre attentif aux moyens dont disposent les forces de police pour remplir leurs missions. Les problèmes évoqués par l'honorable parlementaire concernant les effectifs de la brigade territoriale de Dourdan appellent les observations suivantes. La vacance de poste consécutive au décès survenu en mai 2000 de l'adjudant de cette brigade n'a pu être prise en compte dans les prévisions de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Ce poste a donc été proposé aux nouveaux promus de l'année 2001 et sera attribué dès le second semestre de l'année 2001. Par ailleurs, les deux postes de gendarmes adjoints seront comblés dès que possible en dépit d'actuelles difficultés de recrutement et le gendarme démissionnaire sera remplacé dès le 16 avril 2001. Enfin, une enquête judiciaire a nécessité le détachement d'un gendarme, officier de police judiciaire, à la compagnie d'Etampes. Ce sous-officier sera remplacé le 16 avril 2001 à Dourdan par un sous-officier issu de la gendarmerie mobile. Conscient de l'évolution de la charge de travail de la brigade territoriale de Dourdan, le ministre de la défense a en outre demandé à la DGGN d'étudier la possibilité d'augmenter les effectifs de cette unité.

Données clés

Auteur : [M. Yves Tavernier](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57939

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1042

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2405